

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DAC 195 Signature d'un avenant n°2 au marché 2010 13 2000 3006 relatif à la gestion des animations gratuites dans les bibliothèques de la Ville de Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu l'avis préalable de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, en date du 12 mars 2013 ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer un avenant n°2 au marché 2010 13 2000 3006, conclu avec l'association Paris Bibliothèques et relatif à la gestion des animations gratuites dans les bibliothèques de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant n°2 au marché 2010 13 2000 3006, conclu avec l'association Paris Bibliothèques et relatif à la gestion des animations gratuites dans les bibliothèques de la Ville de Paris.

Article 2 : En application des dispositions de l'avenant n°2, la durée d'exécution du marché 2010 13 2000 3006 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2013 et son montant global et forfaitaire sur 3 ans est porté à 3.154.682,27 euros HT, soit 3.773.000,00 euros TTC.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, mission 1, rubrique 321, chapitre 011, nature 611.